



Description de service : <<Advanced Services – Fixed Price Cisco Collaborative Professional Services Enterprise Networks Design Service - Advanced>> Services avancés – Prix fixe Service avancé de conception de réseau d’entreprise par les Services professionnels collaboratifs (CPS) de Cisco (ASF-CPSA-BNDA)

Le présent document décrit les Services avancés à prix fixe : Service avancé de conception de réseau d’entreprise par les Services professionnels collaboratifs de Cisco, disponible dans le cadre du Programme des services professionnels collaboratifs (« le Programme »).

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco à un Distributeur agréé. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco, ce document est intégré à votre contrat de Services professionnels collaboratifs (le « Contrat »), aux conditions générales des Services professionnels collaboratifs dans le cadre du programme à l’intention des partenaires de Services Cisco, à un contrat de services axé sur des services de transactions avancés (« AS-T ») ou à tout contrat équivalent conclu entre vous et Cisco autorisant votre participation au Programme. En cas de conflit entre la présente Description de service et le Contrat (ou annexe ou entente équivalente), cette Description de service fait foi. Dans le cadre d’un contrat AS-T établi entre Cisco et un Distributeur agréé, la présente Description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »).

Service avancé de conception de réseau d’entreprise par les Services professionnels collaboratifs de Cisco

résumé du service

Le Service avancé de conception de réseau d’entreprise par les Services professionnels collaboratifs (« CPS ») de Cisco fournit une assistance à distance au Distributeur agréé pour le déploiement des composants de la technologie du réseau de grande entreprise de l’Utilisateur final, qui comprend l’élaboration d’un plan de mise en œuvre de conception (les « Services »).

Les Services couvrent deux (2) des domaines relatifs à la technologie de réseau d’entreprise de l’utilisateur final suivants :

- Routage et commutation
- Sans fil

Une fois que le Distributeur agréé a sélectionné une offre technologique, elle ne peut être modifiée ou échangée par ce dernier à aucun moment pendant la durée des Services.

Produits livrables

Modèle de questionnaire préliminaire à la conception de CPS
Document de conception détaillée de CPS
Plan de mise en œuvre du réseau CPS

Lieu de la prestation

Les Services sont fournis à distance au Distributeur agréé.

Élaboration de la conception et plan de mise en œuvre

Cisco analysera les renseignements indispensables concernant l’Utilisateur final fournis par le Distributeur agréé afin d’élaborer une conception qui s’adaptera aux exigences de l’Utilisateur final en termes de croissance future et de préparation à la mise en œuvre. La conception détaillée comprend les composants de conception détaillée et globale. Le plan de mise en œuvre comprend les étapes ou les directives de configuration pour le test de la mise en œuvre. Les Services ne comprennent pas de conception pour les systèmes tiers.

Responsabilités de Cisco

- Fournir le Modèle de questionnaire préliminaire à la conception de CPS, qui indique les exigences professionnelles et techniques requises que le Distributeur agréé doit collecter auprès de l’Utilisateur final.
- Effectuer des entretiens téléphoniques avec le Distributeur agréé pour éclaircir et comprendre les renseignements collectés, le cas échéant.
- Créer et fournir un (1) document de conception; la conception comprendra notamment :

- une comparaison des exigences de l'Utilisateur final avec les architectures de réseau d'entreprise et les options de conception standard de Cisco pour résoudre tout écart,
 - la conception du réseau proposé avec un diagramme architectural et une description des différents aspects de la conception,
 - la détermination des risques dans la conception et des recommandations sur les changements à apporter pour limiter les risques,
 - les aspects de la conception et du modèle de déploiement, notamment l'emplacement des périphériques, la connectivité physique et logique, ainsi que l'administration réseau et les paramètres de renforcement de périphériques selon les meilleures pratiques de Cisco et la configuration des échantillons.
- Créer et fournir un (1) plan de mise en œuvre de réseau qui comprendra les détails de déploiement avec les directives de configuration, avec les exigences d'installation spécifiques et avec les enregistrements des tests de base et des actions pour la mise en œuvre par l'Utilisateur final.
 - Analyser avec le Distributeur agréé le Document de conception détaillée de CPS et le Plan de mise en œuvre de réseau CPS.

Responsabilités du Distributeur agréé

- Veiller à ce que le personnel chargé du réseau et les principales parties prenantes soient disponibles pour participer aux séances d'entretien téléphonique nécessaires pour permettre à Cisco de comprendre les exigences professionnelles et techniques de l'Utilisateur final en matière de réseau.
- Fournir une documentation complète et des renseignements sur les éléments suivants :
 - les schémas des réseaux physiques et logiques pour les réseaux existants, le cas échéant,
 - le Modèle de questionnaire préliminaire rempli, pour la conception détaillée du réseau d'entreprise.
- Fournir à Cisco toute documentation requise, qui peut inclure :
 - les exigences en termes de mise en œuvre propres au site,
 - les interlocuteurs sur site, l'emplacement et les considérations,
 - les exigences en termes d'installation propres au site,
 - les renseignements propres au site d'après la nomenclature.
- Analyser avec Cisco le Document de conception détaillée de CPS et le Plan de mise en œuvre de réseau CPS.

Responsabilités générales du Distributeur agréé

- Le Distributeur agréé doit s'assurer que l'Utilisateur final comprend et convient que i.) le Distributeur agréé fournit ses propres services conjointement avec les services de

Cisco décrit aux présentes et ii) conjointement avec l'exécution de ses propres services, le Distributeur agréé doit fournir à Cisco certains renseignements concernant l'Utilisateur final, certains documents et/ou certaines données techniques requis(es) et qui seront utilisé(s) par Cisco en lien avec les services fournis par Cisco.

- Le Distributeur agréé sera entièrement responsable de la documentation de toutes les recommandations émises par Cisco durant la prestation des Services.
- Le Distributeur agréé est seul responsable de toutes les interactions et communications avec l'Utilisateur final et de la fourniture des services et produits livrables à ce dernier.
- Le Distributeur agréé reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Identifier le personnel du Distributeur agréé et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de la planification et de la conception de l'architecture et les spécialistes en ingénierie réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Distributeur agréé soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux séances de collecte de renseignements prévues (entretiens, réunions et conférences téléphoniques, par exemple)
- Les services fournis par Cisco se limitent au conseil, à l'assistance et à l'orientation techniques.
- Le Distributeur agréé reconnaît et accepte expressément être seul responsable de la détermination et de la mise en œuvre des exigences de conception réseau de l'Utilisateur final ainsi que de la mise en œuvre de toutes les recommandations fournies par Cisco. Cisco ne peut être tenue responsable si les services ne répondent pas aux exigences commerciales, de conception ou de réseau de l'Utilisateur final et le Distributeur agréé demeure seul responsable de la précision des renseignements pendant la fourniture des services décrits aux présentes et la détermination finale de la conception du réseau, de l'architecture, de la mise en œuvre, des exigences commerciales ou autres de l'Utilisateur final.
- Le Distributeur agréé comprend et reconnaît expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.

Licence des Produits livrables

Cisco garantit une licence limitée, révocable, non exclusive et non transférable au Distributeur agréé (a) pour utiliser, pour afficher, pour reproduire, pour modifier et pour distribuer les Produits livrables; et (b) pour créer, pour utiliser, pour reproduire et pour distribuer les travaux dérivés des Produits livrables. La présente licence est garantie uniquement dans le cadre de l'assistance aux Utilisateurs finaux fournie par le Distributeur agréé pendant la durée de contrat entre Cisco et ce dernier, et uniquement pour un usage sur les produits Cisco. Le Distributeur agréé ne peut concéder en sous-licence, à qui

que ce soit, des droits de reproduction ou de distribution des Produits livrables. Cisco pourra également résilier cette licence en donnant un préavis écrit ou verbal au Distributeur agréé, ou sans préavis.

Limite

LE DISTRIBUTEUR AGRÉÉ RECONNAÎT ET CONVIENT EXPRESSÉMENT QU'IL EST SEUL RESPONSABLE DE LA DÉTERMINATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES DE L'UTILISATEUR FINAL EN MATIÈRE DE RÉSEAU ET DE CONCEPTION, À SES BESOINS COMMERCIAUX OU À D'AUTRES EXIGENCES. CISCO NE PEUT AUCUNEMENT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES SERVICES PROFESSIONNELS COLLABORATIFS, LES PRODUITS LIVRABLES, LES RAPPORTS OU LES LOGICIELS ASSOCIÉS DE CISCO NE RÉPONDENT PAS AUX EXIGENCES DE L'UTILISATEUR FINAL EN MATIÈRE DE RÉSEAU ET DE CONCEPTION, À SES BESOINS COMMERCIAUX OU À D'AUTRES EXIGENCES.

Représentation de la marque Cisco

Le Distributeur agréé s'engage à respecter les directives concernant les marques des Services collaboratifs, disponibles à l'adresse <http://www.cisco.com/web/partners/services/programs/collaborative/index.html> (sous « Ressources ») et intégrées aux présentes par renvoi.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Distributeur agréé par écrit une fois les Services réalisés. Le Distributeur agréé devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Distributeur agréé ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.